

MARCOPHILIE

## Saint-Pierre-et-Miquelon : les cachets manuels « P P » de 1926 (29 mars - 12 juillet)

Courant mars 1926, l'administration postale de Saint-Pierre et Miquelon signalait que les timbres à 30 c viendraient à manquer sur le territoire. Afin de combler cette pénurie provisoire et pour ne pas perturber l'acheminement du courrier, un cachet « P P » – abréviation de « Port payé » – a été fabriqué par l'imprimerie du Gouvernement.

JEAN-JACQUES TILLARD

**1** Timbre à 30 c utilisé depuis 1925.



**2** L'une des **trois épreuves connues**.



**3** « PP 030 » (**type 1**) sur pli commercial daté du 5 mai 1926.



**4** « PP 030 » (**type 1**) daté du 29 mars 1926, soit le premier jour d'émission. Ce courrier « entier postal » est affranchi au double port recommandé soit 1,25 F. C'est une pièce très rare et de grand intérêt.



Le nouveau cachet PP devait être apposé manuellement sur le courrier qui était présenté au guichet de la Poste. Par conséquent, il remplaçait le timbre à 30 c **1**. En effet, celui-ci correspondait à l'envoi d'un courrier vers la France.

Avant sa mise en service, quelques épreuves ont été réalisées. Sur celles-ci, la mention qui figure dans le rectangle inférieur est écrite « ST-PIERRE » contrairement à « SAINT-PIERRE » pour la version utilisée sur le courrier (en mai 1926 pour ce cachet P P seul). Ces épreuves non-oblitérées, dont le tirage serait de trois exemplaires, sont des pièces très rares **2**.

**Le cachet « PP 030 » (type 1) et le cachet « PP 005 » (types 1 et 2)**

Quelques jours avant son utilisation, les responsables ont décidé d'ajouter « 030 », soit la ●●●

●●● valeur faciale manquante. Ainsi, le premier cachet utilisé, un « P P 0 30 » a frappé le courrier dès le 29 mars 1926. Cette version du P P 0 30 (type 1) « GOUVERNEMENT / P P 0 30 / SAINT-PIERRE-MIQUELON / SAINT-PIERRE » a été utilisée jusqu'au 7 mai 1926 ③.

Lorsque le courrier dépassait le premier échelon de poids, le tarif s'élevait à 50 c (au lieu de 30 c). Et si l'expéditeur décidait d'adresser son courrier recommandé, la majoration était fixée à 75 c. Le pli présenté ici, un entier postal à 15 c, a été envoyé au double port recommandé. Son affranchissement complémentaire est de 1,25 F soit 95 c réalisés en timbres et 30 c frappés avec le cachet PP 0 30 ④.

Début mai 1926, les timbres à 5 c devenaient rares au bureau de poste ⑤. Cette valeur correspondait au tarif d'un imprimé adressé localement, ou d'une facture toujours envoyée localement.

Un nouveau cachet, cette fois un « P P 0 05 » a été fabriqué le 5 mai 1926 (type 1 avec « ST » pour « ST-PIERRE ») « GOUVERNEMENT / P P 0 05 / SAINT-PIERRE-MIQUELON / ST-PIERRE ». Ce P P 0 05 n'a été utilisé que deux jours, soit les 6 et 7 mai. Malgré cette brève utilisation, un cachet similaire a été mis en service (type 2 avec SAINT pour ST-PIERRE) « GOUVERNEMENT / P P 0 05 / SAINT-PIERRE-MIQUELON / SAINT-PIERRE ». Selon les plis rencontrés, il a surtout été utilisé par les collectionneurs. Quelques courriers, avec cette faciale, ont même été adressés vers la métropole ⑥ à ⑩. Un seul exemplaire est connu oblitéré du 5 mai 1926 (collection privée).

### Les cachets « P P » et « P. P. 0 30 » (type 2)

C'est à partir du 10 mai que le cachet « P P » seul a été mis en service : « GOUVERNEMENT / P P / SAINT-PIERRE-MIQUELON / SAINT-PIERRE » ⑪. Il pouvait recouvrir

⑤ Timbre à 5 c utilisé depuis 1922.



⑥ « P P 0 05 » (type 1) sur pli non-adressé et oblitéré du 6 mai 1926.

⑦ « P P 0 05 » (type 2) sur pli adressé, vers la France, le 6 mai 1926.



⑧ « P P 0 05 » (type 2) sur pli adressé, vers la France, le 7 mai 1926.



⑨ Type 1 avec « ST » pour ST-PIERRE.



⑩ Type 2 avec « SAINT » pour SAINT-PIERRE.



11 « PP » seul daté du 10 mai 1926, soit la première date de sa mise en service.

12 « PP » seul expédié le 12 mai 1926 du petit bureau de l'île-aux-Chiens.



13 « P.P. » 030 (type 2) daté du 12 juillet 1926 (dernière date d'utilisation, rare !) sur un pli commercial.



14 Pli retourné à l'expéditeur au type « P P 030 ».



normalement toutes les correspondances locales ou étrangères si l'expéditeur payait évidemment la taxe du tarif en vigueur. En revanche, les diverses correspondances recensées sont adressées localement et sont, pour la plupart, philatéliques. Il a été utilisé jusqu'au 25 mai 1926. Seul le bureau de Saint-Pierre détenait ce cachet. Les petits bureaux de Miquelon, Langlade ou de

l'île-aux-Chiens ne l'avaient pas. Par conséquent, lorsqu'un pli était envoyé depuis un petit bureau, le postier apposait son cachet à date et le bureau de Saint-Pierre frappait le pli avec le cachet « P P » recouvert de son cachet à date. Le coût de l'affranchissement était payé dans le petit bureau 12. Entre le 7 mai et le 29 juin, le cachet « P P 030 » n'a pas été utilisé. Une petite ●●●

●●● livraison de 30 c début mai permettait d'affranchir les plis à destination de la métropole. Les quelques plis « PP » qui existent avec une adresse de métropole sont tous des plis de complaisance (pas de cachet d'arrivée au dos). La seconde rupture de stock, survenue fin juin 1926, a donné lieu à une utilisation du cachet « P P O 30. » Mais, pour des raisons toujours inconnues, un nouveau cachet a été fabriqué. Il présente des « points » et des « guillemets » autour des lettres « P. P. ». C'est le type 2 : « GOUVERNEMENT / « P. P. » O 30 / SAINT-PIERRE-MIQUELON / SAINT-PIERRE ». Ce cachet a été mis en service le 29 juin, puis retiré le 12 juillet 1926 <sup>15</sup>.

### Courriers non-réclamés et variétés

Quelques plis non-réclamés ont été retournés à l'expéditeur avec des marques postales très intéressantes.

Les deux types, le « P P O 30 » <sup>14</sup> et le « P.P. » O 30 <sup>15</sup>, sont concernés.

Les frappes manuelles favorisent les erreurs même si celles-ci demeurent rares. Deux variétés seulement ont été répertoriées sur le « P.P. » O 30 (type 2) :

- Il s'agit d'une frappe partielle, le second « O » de 30 n'est pas imprimé <sup>16</sup>.
  - Le cachet « P.P. » O 30 est partiellement doublé <sup>17</sup>.
- En revanche, plusieurs empreintes présentent des lettres manquantes selon la pression exercée sur les cachets.

### Le faux cachet « P P O 05 » et sa fausse oblitération

À en croire ces imitations du cachet <sup>18</sup> et du timbre à date, les courriers revêtus de l'empreinte « P P O 05 »

<sup>15</sup> Pli retourné à l'expéditeur au type « P.P. » O 30.



<sup>16</sup> « 03 » au lieu de « 030 » (le second 0 n'est pas imprimé).



<sup>17</sup> Double frappe partielle du cachet.



(types 1 et 2) étaient très recherchés à cette époque. Il est vrai que le « P P O 05 » demeure, de nos jours, le plus rare d'entre eux. Cette imitation concerne le type 2 avec le « SAINT-PIERRE » en toutes lettres. L'imitation présente un cachet avec des caractères beaucoup plus nets, réalisé avec une encre grise <sup>19</sup>, contrairement aux cachets authentiques frappés à l'encre noire. Le cachet à date, reproduit aussi avec la même encre, est également faux. Pour conclure sont présentées quelques différences constatées sur des caractères de ce cachet <sup>17</sup> à <sup>20</sup>. ●

### À PROPOS DE L'AUTEUR

**Jean-Jacques Tillard** est expert pour la philatélie de Saint-Pierre et Miquelon et membre de l'Académie européenne de Philatélie.

<sup>18</sup> Faux cachet « P P O 05 » sur pli adressé pour Dijon.



<sup>19</sup> Copie agrandie du faux cachet.



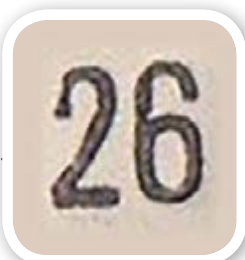
<sup>20</sup> Faux cachet. Le « N » est large. L'encre est grise.



<sup>21</sup> Authentique cachet. Le « N » est étroit. L'encre est noire.



<sup>22</sup> Faux cachet. Le « 2 » est large. L'encre est grise.



<sup>23</sup> Authentique cachet. Le « 2 » est étroit. L'encre est noire.

## Les infos complémentaires

### DONNÉES TECHNIQUES

**Encre :**

L'encre utilisée est toujours frappée en noir.

**Dimensions :**

La grandeur du cachet imprimé (plus ou moins selon l'encrage) : 43,5 mm x 26,5 mm.

Le faux cachet mesure 43 mm x 26 mm.

**Reproductions :**

Tous les pièces présentées proviennent de la collection Tillard.

**Destinations :**

Tous les courriers observés ont été expédiés localement ou en France métropolitaine. Aucun courrier envoyé vers l'étranger n'est connu.

**Cotes suggérées :**

**Épreuve PP :** 1750 €

**« PP » seul :** 25 €

**« PP » seul expédié d'un petit bureau :** 150 €

**« PP O 05 » (type 1) :** 140 €

**« PP O 05 » (type 2) :** 125 €

**« PP O 30 » (type 1) :** 45 €

*Idem* avec complément d'affranchissement à 75 c : 70 €

*Idem* avec complément d'affranchissement à 95 c : 450 €

**« PP O 30 » (type 2) :** 40 €.

*Idem* avec complément d'affranchissement : 65 €